



© Brooklyn studio

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

RÉUNIONS DE QUARTIERS : PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL !

Entre le 28 mars et le 9 avril, vous avez été nombreux à participer aux cinq réunions de quartier organisées par la ville. Ambiance conviviale, communication privilégiée et transparente avec Madame le Maire, Charlotte Libert-Albanel, et les élus, réponses concrètes..., chacun est reparti avec le sentiment d'être entendu. Le point sur quelques-unes des questions posées et des réponses apportées à cette occasion.

DES QUESTIONS TRANSVERSALES À L'ENSEMBLE DES QUARTIERS...

Les regroupements de jeunes génèrent des nuisances à certains endroits de la ville.

En différents endroits : jardin du Midi, square Daumesnil, dalle Pompidou, des regroupements ont lieu et troublent la tranquillité publique. Sur ce dernier lieu par exemple, des discussions ont lieu avec l'Institut de gestion publique et du développement économique (dépendant du ministère des Finances, face à Sorano) pour évoquer des solutions de fermeture totale ou partielle. Plus généralement, la Ville fait aussi appel à une société de gardiennage pour surveiller les lieux qui peuvent, notamment par leur configuration, générer ces difficultés. Les riverains ne doivent pas hésiter à contacter la police municipale, qui effectue des rondes régulières et intervient jusqu'à 22 h en hiver et minuit en été, à partir du 1^{er} juin. Au-delà de

ces horaires, c'est la police nationale qui prend le relais : des échanges constants ont lieu entre la Ville et le commissariat sur les lieux qui doivent faire l'objet d'une attention particulière pour préserver la tranquillité des habitants.

Stationnements intempestifs, crottes de chiens, dépôts de déchets sauvages, les incivilités sont nombreuses. Que faire ?

La question des incivilités est étroitement liée à celle de la densité urbaine. Vincennes est en effet la 2^e ville la plus dense de France. Plus il y a d'habitants à se partager un espace compté, plus les incivilités sont visibles. Proportionnellement à la population vincennoise, elles ne sont pas particulièrement nombreuses, mais elles sont... aussi denses et c'est donc avant tout une affaire de responsabilité individuelle.

À chaque incivilité, sa réponse ! La vidéoverbalisation permet de lutter contre le stationnement illicite qui est parfois générateur d'embouteillages. Pour lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages, la Ville a mis en place un système de collecte des encombrants à la demande. Les auteurs de dépôts sauvages sont susceptibles d'être verbalisés dès lors qu'ils sont pris en flagrant délit. Il en va de même de celui qui jette un mégot de cigarette ou fait faire ses besoins à son chien dans la rue.

Quelle est la politique de la Ville en matière de logement et de densité ?

Vincennes n'a pas vocation à croître davantage en nombre d'habitants. Elle a toutefois des contraintes légales en matière de logement social, avec un taux de 25 % à atteindre d'ici 2025. En l'absence de foncier dis-

ponible, les seules solutions sont de réhabiliter l'existant, et parfois densifier ou rehausser. Elle utilise pour ce faire l'ensemble des outils disponibles et c'est ce volontarisme qui explique qu'elle n'ait jusqu'ici pas été soumise aux amendes de la loi SRU. Parallèlement, la Ville n'a pas vocation non plus à transformer des locaux commerciaux en habitations et ce, pour conserver un équilibre vie économique-habitat. Vincennes essaie aussi de préserver ses commerces et notamment ses commerces de bouche, en exerçant son droit de préemption (une procédure qui permet à la collectivité d'acquiescer en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne physique ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain), comme elle l'a fait rue Defrance, rue du Midi ou dernièrement place de l'Église. ■

QUARTIER VIGNERONS**Comment fonctionne le potager urbain situé dans le square Carnot ?**

Il s'agit d'un potager participatif : il ne fonctionne pas sur la base de parcelles attribuées. Chacun vient semer et planter comme il le souhaite et les récoltes gratuites de fruits et légumes sont ouvertes à tous les Vincennois. L'association Les Incroyables Comestibles qui a déjà initié un potager participatif dans le jardin de Cœur de ville a en effet souhaité réitérer l'expérience square Carnot. Un composteur collectif a aussi été installé à proximité. Pour que l'expérience soit satisfaisante, il est important de ne pas y mettre n'importe quoi et de respecter les principes du compostage collectif.

Y a-t-il un projet de réaménagement de l'esplanade Saint-Louis ?

L'esplanade Saint Louis, située au sud du château de Vincennes sur le territoire parisien, était autrefois utilisée comme parc de stationnement ; depuis que cet usage a été limité, elle n'a pas été requalifiée. Des bruits couraient sur ce sujet : un projet de requalification a été présenté par la Ville de Paris aux villes riveraines lors d'un Comité du Bois de Vincennes le 25 avril dernier. D'un budget de 3,6 millions d'euros, il s'inscrit dans les logiques proposées après guerre par l'architecte en chef Jean Trouvelot et doit permettre de rendre aux piétons les espaces actuellement fermés à la circulation, de faciliter les cheminements piétons et circulations cyclables, et proposer une végétalisation ample plus favorable à la biodiversité tout en respectant les aménagements paysagers historiques. Madame le Maire, Charlotte Libert-Albanel, restera vigilante et a attiré l'attention de son homologue du 12^e arrondissement de Paris sur les usages que permettra l'esplanade rénovée et son impact sur les Vincennois. ■

QUARTIER SORANO-RÉPUBLIQUE**La dalle de l'esplanade Pompidou, comme le square Daumesnil, sont vieillissantes. Seront-ils rénovés prochainement ?**

Dès lors qu'elles sont cassées, les dalles sont changées régulièrement. Vous pouvez prévenir les Services techniques de la Ville quand vous constatez qu'une dalle est abîmée. La municipalité s'est par ailleurs engagée à rénover le square Daumesnil, comme

annoncé au cours d'une réunion avec la copropriété concernée. Des études vont ainsi être menées d'ici 2019 et seront présentées aux riverains en temps voulu.

Où en est le projet d'aménagement de la place Bérault ?

Le projet de réaménagement de la place Bérault a fait l'objet de trois réunions publiques entre 2016 et 2017. Objectif : embellir et réadapter la place à ses usages ac-

tuels, en renforçant la place du vélo et du piéton, tout en fluidifiant la circulation automobile. Pour ce faire, une véritable placette arborée sera créée sur le côté ouest de cet espace. Les travaux proprement dits auront lieu de septembre 2018 au printemps 2019. Ils commenceront par la partie est de la place de septembre à novembre 2018, continueront ensuite avec la partie ouest de novembre 2018 à janvier 2019, puis

QUARTIER CENTRE-VILLE**Quel est le bilan arboré des travaux du cours Marigny ? Par ailleurs, le nouveau cours Marigny sera-t-il utilisé pour des manifestations privées ?**

La rénovation du cours Marigny constituait l'avant-dernière étape du Projet de ville, dont les travaux ont été initiés en 2011 après quatre ans de concertation. Cette artère avait vieilli et les travaux ont eu pour objet de renforcer sa vocation d'espace vert fleuri et arboré et de lieu de promenade, en accroissant de 50 % la surface d'espaces verts. 164 arbres ont été plantés (soit un gain de 34 arbres), dont 84 magnolias kobus, pouvant atteindre 8 mètres de haut, un pin sylvestre et 78 lilas d'été, taillés en cépée, c'est-à-dire avec plusieurs troncs apparents, et qui pourront atteindre 6 mètres de haut : il faut bien sûr laisser le temps à ces sujets de pousser. Pour mémoire, les arbres précé-

dents, moins bien adaptés au milieu urbain, n'étaient pas centenaires comme on peut parfois l'entendre mais dataient du début des années 1980.

En ce qui concerne l'utilisation de ce nouvel espace de vie, une rumeur circule régulièrement sur l'organisation de grands événements sur le cours. Les manifestations existantes, comme le Festival America, continueront à prendre place sur le cours Marigny mais celui-ci n'a pas vocation à accueillir des manifestations privées ni à changer d'usage !

Les trottoirs du centre-ville sont glissants, que faire ?

Le matériau choisi pour le centre-ville n'a pas été mis en oeuvre spécifiquement pour Vincennes : la pierre retenue, du comblanchien (calcaire de Bourgogne), est utilisée de manière habituelle dans les aménagements de voirie de cette

région par exemple. Elle a également été utilisée pour les trottoirs de plusieurs villes que les équipes et élus en charge du projet ont pu visiter avant que ces choix ne soient définitivement entérinés. Ce matériau est parfaitement homologué, mais il est certain que la pierre naturelle de ce type est plus glissante que l'enrobé ou l'asphalte et qu'elle se patine avec le temps. La Ville a mené cette année de premiers essais de flammage afin de redonner à la pierre la rugosité qui était la sienne au moment de sa pose. ■





avec la rue Jean-Moulin en deux temps, de janvier à mars 2019 puis de mars à mai 2019. Au préalable, des travaux de désamiantage de

l'enrobé ont été menés en avril, tandis que la rénovation des canalisations d'eau devrait se poursuivre d'ici l'été. ■

QUARTIERS DIDEROT ET DOMAINE DU BOIS

Concernant la cité industrielle, pouvez-vous nous en dire plus sur le calendrier des travaux ?

L'été dernier, après douze ans de procédure, nous avons pu, avec le concours de l'État, procéder à l'évacuation définitive de la Cité industrielle. Désormais vide de tout occupant, le bâtiment a été muré et un gardiennage est depuis assuré 24 heures sur 24.

La première étape qui vient de commencer a pour objet de débarasser l'important volume d'énormes encombrants présent dans le bâtiment. Cette opération de traitement a commencé en mai, pour une durée d'environ deux mois, et nécessite la rotation de camions en vue de l'évacuation de ces matériaux en centre de tri pour être valorisés. À l'issue de cette opération, le bâtiment et le terrain vont faire l'objet de diagnostics qui permettront d'établir le calendrier de la déconstruction, attendue pour 2019. Ses conditions exactes dépendront de ces résultats.

Les travaux menés rue De-france ne donnent pas satisfaction : trottoirs non terminés, piste cyclable inutile et isolée, embouteillages liés aux livraisons sur une voie unique de circulation... ?

L'an passé, nous nous étions engagés à ce qu'une réunion de concertation soit organisée à l'intention des riverains. La promesse a été tenue et la réunion a eu lieu le 17 mai 2017 : à la demande de la Ville, le Département est venu présenter le projet. En effet, ce réaménagement

de la chaussée était du ressort du Département : depuis des années, les habitants comme la Ville demandaient que sa configuration, qui permettait une forte prise de vitesse aux automobilistes et aux motards, soit revue.

Les embouteillages actuels ont d'abord pour source les occupations inciviques des aires de livraison, qui ne permettent pas aux camions de se garer ; des contacts fréquents ont lieu avec le commerce concerné et la police municipale sanctionne régulièrement les contrevenants. Nous examinons aussi avec le Territoire Paris-Est Marne & Bois une modification des horaires de passage des camions de collecte des déchets.

Quant à la piste cyclable, elle est effectivement à sens unique ouest-est, l'autre sens étant celui de la circulation générale. Elle répond à un schéma départemental d'itinéraires cyclables mais la largeur de voie rue de Fontenay et au nord de la rue De-france ne permet pas de la prolonger en conservant le double-sens de circulation.

Concernant les trottoirs, les grilles d'arbres sont faites sur mesure en fonction des emprises des arbres : des délais importants imputables au fabricant ont différé leur pose qui a lieu courant mai. Certaines portions sont restées longtemps non refaites dans l'attente d'intervention de concessionnaires (Veolia notamment) qui ont tardé. Enfin, la dernière partie des trottoirs, de la rue de la Bienfaisance à l'avenue Paul-Déroulède, sont refaits à leur tour cette année comme prévu. ■

QUARTIER SAINT-LOUIS

Où en est le dossier de rénovation de l'ensemble urbain qui se situe impasse Lenain ?

L'impasse Lenain est constituée de cinq assiettes foncières différentes et regroupe 11 parcelles. En 2003, la Ville, alertée par l'état préoccupant du bâti et son manque d'entretien, prend contact avec les membres de la famille propriétaire majoritaire. Dès 2005, plusieurs opérations sont étudiées par la Ville et l'État dans le cadre des dispositifs de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et du PST (Programme social thématique) mis en place dans le cadre du plan de rénovation de l'habitat et de la convention d'éradication de l'habitat indigne. L'EPIFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France) est missionné par la Ville en mars 2009 pour mener des négociations amiables sur différents sites, dont l'impasse Lenain. Celles-ci n'ont donné lieu à aucun accord. Aussi au cours du premier trimestre 2013, la Ville de Vincennes a rencontré les différents propriétaires afin de leur faire part une nouvelle fois de son intention de se porter acquéreur des parcelles concernées. Les propriétaires ont été informés qu'en l'absence d'un accord amiable sur la cession de leurs biens, la Ville envisageait d'engager, dès le mois de juin 2013, une procédure d'expropriation. À l'issue de l'enquête publique, l'utilité publique du projet a été prononcée, donnant lieu à l'ordonnance d'expropriation. Ces phases judiciaires touchent à leur fin. Le projet prévoit de conserver certains des immeubles ayant un intérêt architectural et une capacité à être réhabilités selon les normes performancielles

(acoustique, thermique...) et d'accessibilité en vigueur. Il permettra la réalisation sur 30 % de la surface totale de logements sociaux et d'un local pour un équipement de service public.

Quel est le projet de logements sociaux prévu à l'angle de la rue Massue et de la rue de la Prévoyance ?

Il s'agit d'un emplacement réservé, servitude créée par le PLU. Ces parcelles identifiées dans toute la ville auront vocation, le jour où elles changeront de propriétaire, à accueillir des logements aidés.

L'emplacement réservé n'a pas vocation à stigmatiser des propriétaires, mais à identifier des parcelles qui, le jour venu, sont le plus à même de permettre la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux qui soient viables. Il reste sans conséquence tant que le propriétaire occupant entretient son bien. Lorsqu'il a l'intention de vendre, les acquisitions sont alors réalisées au prix obtenu par le vendeur : la création d'emplacements réservés n'entraîne en aucune manière une expropriation

Les emplacements réservés sont identifiés en fonction de la mutabilité des constructions édifiées sur le terrain, du statut de la propriété (une multipropriété complexe rendant périlleuse toute opération de ce type), et de la répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire pour répondre au principe de mixité sociale et réussir l'intégration des opérations. Dans ce cas précis, il n'y a donc pas de projet en cours, le propriétaire n'ayant pas fait part de son intention de vendre. ■